Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260511-CCAS26_06-DE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

Arrondissement
De RENNES

CCAS DE BAIS

# Délibération du CCAS
# Séance du 11 mai 2026

L'an 2026, le 11 mai à 10 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Bais, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nathalie CLOUET, Présidente.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Etaient présents : Nathalie CLOUET, Patricia MOREL, Martine LEVACHER, Loïc GILBERT, Manuella HEINRY, Denis VALOTAIRE, Marie Bernadette TIRIAU, Yvette LEFEUVRE, Christine MADDALIN, Catherine GRUAU.

Absents / excusés : Daniel DAHIOT

## 26-06 : Adoption du règlement intérieur du CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R.123-19

Considérant que le CCAS doit établir un règlement intérieur ;

Madame La Présidente du CCAS présente aux membres les dispositions présentes dans le projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Fait à Bais, le 11 mai 2026,

**Pour extrait certifié conforme**
**La Présidente du CCAS,**
**Nathalie CLOUET**

